

Seneffe, le 25 JAN. 2016

Direction générale RESS.NAT.-ENV

26 JAN. 2016

SPW - DGARNE
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Réf. Dossier : PGRI – PGDH2- RIE
Réf. Courrier : CG/2016S00343

RECOMMANDE

Monsieur,

Concerne : Avis de la commune en tant qu'instance consultative sur les deuxièmes projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2) ; les premiers projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et les RIE.

Par la présente nous avons l'honneur de vous transmettre la délibération du collège relative à l'objet repris sous rubrique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Par le Collège,

La Directrice Générale ff,


Nicole MOMMAERTS.



La Bourgmestre,


Bénédicte POLL.



Administration générale

Rue Lintermans, 21
7180 Seneffe
Tél : 064/ 52 17 00
Fax : 064/ 52 17 05
E-mail : commune@seneffe.be
<http://www.seneffe.be>

Service Environnement

Agent responsable: C. Alphonse - Agent traitant : C. Gobert
☎ 064/52.17.26 Fax: 064/52.17.38 E-mail:environnement@seneffe.be



**ADMINISTRATION COMMUNALE
SENEFFE**

Extrait du Registre aux délibérations

Références :

Administration communale : PGRI- PGDH2 et RIE

COMMUNE DE SENEFFE

Présents :

Bénédicte POLL- La Bourgmestre

Gérard Debouche, Gaëtan De Laever, Marie-Christine Duhoux, Dominique Janssens, Eric Delannoy – Echevins

Geneviève de Wergifosse - Présidente du CPAS

Nicole Mommaerts – La Directrice Générale ff

Objet :

Le Collège communal, en sa séance du 18/01/2016,

Vu les 2 Directives européennes, la Directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) établissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau et la Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE),

Vu les deux enquêtes publiques qui ont été organisées dans les communes à la demande du SPW :

La 1ere enquête publique du 1/6/2015 au 8/1/2016 sur:

- les deuxièmes projets de Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2) fixant pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesures à mettre en œuvre
- les premiers projet de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) exposant les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique ainsi que les trois types de cartes : la carte de l'aléa d'inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation;

La 2eme enquête publique du 24/8/2015 au 8/1/2016 par le SPW sur le rapport d'incidences environnementales (RIE) relatif aux PGDH2 et PGRI.

Considérant qu'aucun avis n'a été transmis par les citoyens au cours des enquêtes, ni oralement, ni par écrit.

Considérant qu'un avis de la Commune en tant qu'instance consultative était attendu par le SPW concernant les plans de gestion et les RIE.

Considérant que faute de temps pour prendre connaissance de l'ensemble des documents, une proposition d'avis n'a pu être soumise au Collège par le service et qu'à défaut, l'avis de la Commune est réputé favorable.

Considérant que le Contrat de Rivière Senne a analysé ces documents et n'a pas formulé de remarques pour le territoire.

DECIDE

Article 1:

Procède aux formalités de clôture d'enquête publique.

Article 2:

Ne remet pas d'avis les plans de gestion et les RIE.

Fait à SENEFFE, le 18/01/2016.


Le Collège communal,

La Directrice Générale ff,


Nicole MOMMAERTS.



La Bourgmestre,


Bénédicte POLL.